

L'an deux mille dix-sept, le 06 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Jacques CHARRIE, maire.

**Date de la convocation** : 1<sup>er</sup> septembre 2017

**Présents** : Mmes et MM. Marie ALLIER, Touria BAROUX, Jean-Michel BILLOT, Nicolas BONNEAU, Philippe BRIDONNEAU, Sébastien CARRIERE, Jacques CHARRIE, Laurence DELETRE, Jean-Louis ECHAVIDRE, Jacques GAMBELIN, Dominique LOUZON et Myriam SALVY.

**Pouvoirs** : Françoise FABIE à Laurence DELETRE

Vivien LAGARDE à Jacques CHARRIE

**Secrétaire de séance** : Dominique LOUZON

**Ordre du jour :**

- **Approbation du compte-rendu du conseil du 14/06/17 et signature du feuillet de clôture,**
- **Décision Modificative n°1**
- **Délibération / électrification des cloches de l'église,**
- **Devis table d'orientation,**
- **Devis toiture hangar Ladurantie,**
- **Délibération Attribution de Compensation / SICOVAL,**
- **Délibération travaux voirie / trottoirs As Blancs, chemin du Vieux Moulin et arrêt du TAD,**
- **Délibération conventions de servitude / renforcement du réseau électrique,**
- **Point aménagement cimetière,**
- **Questions diverses**

**Approbation du compte-rendu du conseil du 14 juin 2017**

Le compte rendu du conseil du 14 juin est approuvé à l'unanimité et le feuillet de clôture est signé par les membres du conseil présents.

**Décision Modificative n°1 – Virement de crédit**

Les services préfectoraux nous ont notifié le montant du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), soit 4314 € pour la commune de Rebigue. Il faut donc émettre un mandat au compte 739223 (chapitre 14) de ce montant.

Il y a lieu de voter une décision modificative de virement de crédits pour abonder le compte 739223 (014) qui n'a pas été prévu lors du vote du budget.

Désignation	Diminution de crédits ouverts	Augmentation de crédits ouverts
D 739223		4314.00 €
D 6226	4314.00 €	
TOTAL	4314.00 €	4314.00 €

**Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité cette décision modificative**

**Délibération électrification des cloches de l'église**

Dans le cadre de la valorisation du patrimoine campanaire, le conseil municipal souhaite réparer et électrifier les sonneries des cloches de l'église car nous n'avons plus de sonneur de cloches sur la commune. L'entreprise Lepicard et Marty a fourni un devis qui s'élève à 4115 € HT, soit 4938 € TTC. Le système de sonnerie par corde sera conservé et une horloge électronique sera installée et permettra tout type de sonnerie : angélus, glas, messe, carillons, volées.

Une demande de subvention a été adressée au conseil départemental pour une aide comprise entre 5 et 40 % du montant.

**Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'électrifier les cloches de l'église pour un montant maximum de 4115 € HT, soit 4938 € TTC. Le conseil départemental sera sollicité pour une aide financière. Ces travaux ont été prévus au budget 2017 et seront financés en investissement au compte 2181.**

### Devis table d'orientation

La table d'orientation est devenue dangereuse notamment à cause des balustrades qui sont très bas. Jacques Charrié et Jacques Gambelin ont ramené de la terre l'année dernière mais ça ne suffit pas. Un devis a été demandé pour l'arranger et le niveler. Ce devis prévoit la dépose et l'évacuation de la balustrade en rondins, la fourniture et la pose d'une nouvelle balustrade en rondins d'une hauteur de 1.50 m, d'une palissade de retenue de terre et d'autobloquants. Un rebigois a proposé de participer financièrement à cette restauration.

**Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'engager ces travaux.**

### Devis toiture hangar Ladurantie

Comme évoqué lors du dernier conseil, des devis ont été demandés pour remettre en état la toiture du hangar Ladurantie. Ce dernier qui sert de stockage pour le matériel municipal se détériore rapidement et risque d'être inutilisable sans intervention.

Deux variantes ont été proposées. Dans les deux cas découverte totale de la toiture avec évacuation des gravats, remplacement de la totalité de la volige et des chevrons défectueux.

- Dans la 1<sup>ère</sup> variante, il est proposé de poser du flexo-tuile, de conserver la tuile canal ancienne en couvert et de poser de la tuile canal neuve en courant.
- Dans la 2<sup>ème</sup> variante, il est proposé de poser un écran d'étanchéité puis de la tuile romane en double litelage.

Touria Baroux va contacter une entreprise pour obtenir d'autres devis.

**Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'engager les travaux de réfection de la toiture du hangar Ladurantie et choisira le devis le plus intéressant.**

### Délibération Attribution de Compensation / SICOVAL

Le produit de la fiscalité perçu par le Sicoval est partiellement reversé aux communes sous forme d'Attribution de Compensation (AC) et de Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) par douzième dès le mois de janvier. Le Sicoval a pris une délibération pour fixer le montant des AC pour chaque commune et le conseil doit approuver ce montant. Il y a quelques années nous avons une AC positive et nous réglions au Sicoval les travaux effectués par ses services. Aujourd'hui le Sicoval déduit de l'AC les sommes dues. Les travaux prévus par la commune (investissement et fonctionnement) impliquent une AC négatives pour la période 2016/2018 (9515 € pour l'année 2017). Cela correspond au balayage, au fauchage, à l'entretien de la voirie, aux travaux de pool routier, à une ancienne dette du SIVOS et à l'instruction des dossiers d'urbanisme.

**Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le montant des Attributions de Compensation.**

### Délibération travaux voirie / trottoirs As Blancs, chemin du Vieux Moulin

Le conseil municipal souhaite faire une liaison piétonne entre le croisement des As Blancs et le chemin du Vieux Moulin dans le but de sécuriser ce secteur. Les enfants du chemin du Vieux Moulin, secteur amené à se développer avec le lotissement en cours, doivent se rendre à l'arrêt de bus des As Blancs pour prendre le bus scolaire et le cheminement n'est actuellement pas sécurisé sur la départementale avec des véhicules qui roulent parfois très vite malgré les ralentisseurs. D'autre part l'arrêt de TAD situé à l'église a été supprimé début septembre sans information préalable de la part de TISSEO car il n'est pas aux normes. Les enfants de ce quartier doivent donc se rendre aussi à l'arrêt « As Blancs ». Myriam SALVY va demander à TISSEO de maintenir l'arrêt de l'église jusqu'à la réalisation des trottoirs.

Suite à l'étude du SICOVAL, des devis ont été demandés. Le coût de ces travaux est estimé au maximum à 73 000 € TTC (61 000 € HT). Ace jour nous ne connaissons pas le montant des aides du conseil départemental.

**Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'engager ces travaux étant donné la dangerosité de cette zone et autorise Monsieur Charrié à signer tous documents afférents à ce dossier et notamment la convention tripartite entre la commune, le Sicoval et le Conseil Départemental.**

#### Délibération conventions de servitude / renforcement du réseau électrique

Dans le cadre des travaux de renforcement du réseau électrique aérien basse tension du lotissement Ladurantie, le SDEHG nous demande de signer des conventions de servitude pour la pose d'un poste de transformation électrique à l'entrée du lotissement et pour la pose des câbles souterrains.

**Après délibération, le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur Charrié à signer ces deux conventions de servitude.**

#### Point aménagement cimetière

Jacques Gambelin a commencé à travailler sur l'aménagement du cimetière.

Le terrain réservé à l'extension du cimetière mesure environ 400 m<sup>2</sup>. Avant de prévoir cette extension, il est nécessaire de réaménager l'ancien cimetière. La procédure de reprise des concessions abandonnées a permis de libérer de la place qui devrait permettre la création d'une vingtaine d'emplacements de 3 mètres sur 2.

Monsieur Gambelin propose donc de prévoir une 1<sup>ère</sup> tranche de travaux à court terme dans l'ancien cimetière ainsi que l'aménagement du jardin du souvenir.

Une deuxième tranche pourra être envisagée à plus long terme avec l'extension du nouveau cimetière.

#### Questions diverses

- ➔ Accompagnatrice de bus : le contrat de l'année dernière a été renouvelé pour l'année scolaire 2017-2018 avec un ajustement lié à l'allongement du circuit à Péchabou. Jacques Charrié et Laurence Delétré ont rencontré Mme Sangay, maire de Péchabou pour faire le point avec elle.
- ➔ Nettoyage des trottoirs des lotissements : pour l'instant nous n'avons qu'un seul devis pour ce travail. Jacques Charrié demande aux membres du conseil si quelqu'un connaît une entreprise qui fait ce travail. Monsieur Louzon propose de solliciter l'entreprise qui s'occupe du ménage des locaux de la mairie.
- ➔ Lotissement Ladurantie : il est possible de se faire aider par une agence immobilière pour vendre les lots encore invendus. Cette agence propose de signer un mandat simple (sans exclusivité) pour une période de 3 mois. Pour la mairie, le prix ne change pas. La mairie sera informée par mail des contacts pris par l'agence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.